

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 24 Février 1983

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN

Collège B : MM. MOREL, OBERDORFF

Collège C : MM. AUTEM, COFFIGNEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : Mme HAYOIT, M. SUBILLE

Collège Etudiant : Melle HUBLART, MM. BLANQUART, CHARBONNIER, COSSE,
LAFAYE, PAO GUEI, SARTORIUS

Collège des Personnalités extérieures :

M. VILCOT, représentant M. le Sénateur Maire de la Ville de
VALENCIENNES ;

M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal ;

M. DELQUIGNIES, représentant le Secteur Tertiaire ;

M. GUILLAUME, représentant Monsieur le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES ;

M. MOTRITCH, représentant la C.G.C.

Membres de Droit : M. MENIER, Secrétaire Général de l'Université ;
M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable.

Président d'Honneur : M. Michel MORIAMEZ

Invités : MM. BOURGOIS, SOENEN

MEMBRES EXCUSES :

M. PHILIPPE, représentant de la C.F.D.T. ;

M. LE GARREC, Ministre délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé de l'emploi, Président de l'ADEC ;

M. GRIMALDI, Représentant l'E.P.R. ;

M. DELFORGE, Représentant la C.C.I. d'AVESNES ;

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE ;

Monsieur CARPENTIER, Maire de Trith,

Représentant le Conseil Général de l'Arrondissement
de VALENCIENNES ;

M. BOURTON, Professeur.

M. NATUREL, Maître-Assistant ;

M. TAISNE, Directeur de la Faculté de DROIT ;

M. TOURET, Etudiant.

.../...

INVITES EXCUSES :

M. REVAUX, Directeur du Restaurant Universitaire ;
M. DOGEMONT, Directeur de la Résidence Universitaire.

ONT DONNE POUVOIR :

M. BOURTON à M. OUDIN	M. NATUREL à M. MOREL
M. COQUET à M. GIUSTO	M. SARTORIUS à M. PAO GUEI (en cours de séance)
M. LE GARREC à M. GILLIARD	M. TOURET à M. COQUELET

- o - 0 - o -

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1 - Informations et décisions générales.
- 2 - Centre Régional de l'Enseignement de la Productique.
- 3 - Préparation du 9ème Plan.
- 4 - Création d'un G.I.P. du Transport.
- 5 - Avis sur la candidature à la Direction de la Bibliothèque Universitaire et à celle de la Médecine préventive.
- 6 - Etude du budget primitif.
- 7 - Demandes d'habilitation de diplômés nationaux.

Le Président, Noël MALVACHE, ouvre la séance.

Il se fait l'interprète de tous les membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue au Collège Etudiant qui représente 30 % du Conseil de l'Université, soit 12 sièges sur 40 ce qui constitue une représentation importante. Les personnalités extérieures représentent elles-mêmes 25 % du conseil soit 10 sièges.

Il demande aux étudiants d'être responsables et libres de leur choix.

Il les félicite pour leur forte participation aux dernières élections. L'Université de Valenciennes obtient, au niveau régional et national, le meilleur taux de participation des étudiants aux élections.

Le Président rappelle que les dates des prochains Conseils d'Université sont fixées au 10 Mars, 9 Juin et 27 Octobre 1983.

Le rythme des réunions de l'an dernier, 4 Conseils d'Université plénières avec une réunion de la section permanente, sera repris cette année. Une D.B.M. n°1 sera soumise au Conseil d'Université du 9 Juin et une D.B.M. n°2 au Conseil d'Université du 27 Octobre.

En ce qui concerne le précédent compte-rendu du Conseil d'Université (25/11/82), le Président précise qu'il sera remis lors du Conseil d'Université du 10 Mars 1983.

.../...

1 - INFORMATIONS ET DECISIONS GENERALES

Monsieur MALVACHE fait ensuite part d'informations et de décisions générales.

* Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) doit être renouvelé ce qui nécessitera des élections le 27 avril 1983 : tous les membres élus directement (internes) de ce Conseil d'Université votent pour les représentants du CNESER (sorte de Parlement représentatif des élus de tous les Conseils d'Université de FRANCE). Pour ceux qui souhaitent s'y présenter, une liste est à déposer pour le 08 Mars 1983.

Suite à une question de Monsieur MOREL relative au nombre de sièges à pourvoir et à la nature du scrutin, Monsieur MALVACHE précise qu'il s'agit d'un scrutin à la proportionnelle. Un mini bureau de vote se tiendra à l'Université le 27 Avril 1983. A ce sujet, Monsieur le Secrétaire Général de l'Université va faire paraître une note concernant ces élections dès le début de la semaine du 28 Février 1983.

* Trois manifestations scientifiques auront lieu prochainement ; il s'agit :

- du Colloque "Roman et Société" organisé fin Mai 1983 ; la responsable en est Madame VICHY, enseignante d'Anglais à l'U.E.R. Lettres ;

- du Colloque "Techniques Nouvelles et Ergonomie" organisé les 31 Mai, 1er et 2 Juin 1983 ; celui-ci aura à son programme une quarantaine de communications nationales et internationales ; il est organisé par l'Université sous la responsabilité du Laboratoire d'Automatique ;

- d'une journée d'études le 25 Mars 1983 ayant pour thème " L'entreprise et sa stratégie de communications " ; le responsable en est Monsieur AUTEM.

* Une convention, passée avec l'Université de Valenciennes a permis à Monsieur Hans HORLING d'obtenir un label du C.N.R.S. en intégrant son équipe dans un G.I.S. (Groupement d'Intérêt Scientifique) Régional. Ce G.I.S. a pour thème les "Problèmes de mutation des populations dans l'Europe de l'Ouest". Monsieur le Président félicite Monsieur Hans HORLING de cette initiative et de l'obtention de ce G.I.S.

* Monsieur THOMAS Daniel-Jean a obtenu une ERA (Equipe de Recherche Associée au CNRS) régionale en chimie dans le cadre d'une convention entre l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, l'Université de Lille 1 et l'Ecole de Chimie de Lille 1 et le C.N.R.S.

* Le Laboratoire associé au C.N.R.S. (L.A. 370) piloté par le professeur Noël MALVACHE et ses proches collaborateurs vient de remplacer l'équipe de Recherche Associée au C.N.R.S. (ERA 997) en collaboration avec l'Université de Lille 1.

* Le Laboratoire de Génie Mécanique placé sous la responsabilité de Jérôme OUDIN est admis dans le Groupe de Recherche et d'Etudes Coordonnées (GRECO). Le thème du GRECO est "Grandes déformations et endommagement". Monsieur OUDIN travaillera plus particulièrement sur le thème "Rhéologie des métaux, méthodes numériques de calcul des contraintes en tridimensionnel".

* Les "Journées Portes Ouvertes" de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis se dérouleront le 12 Mars 1983. Monsieur BOURGOIS informe les membres du Conseil qu'il est à la disposition de tous pour donner des informations concernant ces journées.

Sur question de Monsieur LAFAYE, Monsieur BOURGOIS précise que l'Université est ouverte à tout le monde ce 12 Mars 1983. Durant cette journée, il sera procédé à la visite des locaux, des laboratoires, à la projection de films, à l'organisation d'exposés, ...

Monsieur le Président signale enfin que les crédits, permettant la réalisation des travaux de maintenance, qui viennent d'être alloués à l'Université s'élèvent à un montant très important : 767.000 F pour la réalisation d'économies d'énergie et remercie Monsieur le Recteur d'Académie.

2 - CENTRE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PRODUCTIQUE

Dans le cadre régional, le Centre Régional de l'Enseignement de la Productique sera intégré au programme de développement de la Productique Régionale. Pour la région Nord, les 3 pôles de LILLE, DOUAI, VALENCIENNES seront plus spécialement orientés vers la recherche à LILLE, les transferts et l'assistance technologique à DOUAI, l'enseignement à VALENCIENNES.

Ceci n'exclut pas que les divers équipements soient utilisés chacun de façon optimale pour l'ensemble de ces 3 fonctions d'enseignement, de recherche, de transfert et d'assistance technologique.

Le Président MALVACHE remercie très fortement la C.C.I. de VALENCIENNES qui a entièrement soutenu cette négociation. Il remercie également Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE, Monsieur le Ministre LE GARREC, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Recherche et de l'Industrie, ses collègues de la Formation Professionnelle, de l'IDN, de l'ADEIR.

Monsieur OUDIN suggère de faire voter les membres du Conseil d'Université sur ce projet de création d'un CREP.

Monsieur FLORENT demande qui a été désigné pour la rédaction de ce document au niveau de l'I.U.T. Monsieur le Président informe que la personne contactée à l'I.U.T. a été Madame MORIAMEZ qui s'est fait remplacer par Monsieur TORGUET. Monsieur FLORENT regrette qu'il n'ait pas été consulté. Monsieur le Président informe que le dossier est loin d'être clos et qu'il a l'intention d'organiser des réunions de tous les intéressés.

Il est ensuite procédé au vote pour cette proposition de création d'un CREP. Tous les membres du Conseil émettent un avis favorable pour cette création, moins une abstention.

3 - PREPARATION DU 9ème PLAN

Monsieur le Président évoque la préparation du 9ème plan. L'équipe de Direction a décidé de faire une lettre à chaque Chef de Laboratoire les incitant à faire des propositions collectives au nom de leurs laboratoires. Ces propositions choisies seront ensuite soumises au Conseil Scientifique.

Monsieur MORIAMEZ demande aux collègues responsables de Laboratoire de faire des propositions regroupées en essayant de convaincre un certain nombre d'élus. En Conseil Scientifique, la synthèse des propositions pourra certainement s'effectuer.

.../...

4 - CREATION D'UN G.I.P. DU TRANSPORT

Monsieur MALVACHE attire l'attention des membres du conseil sur la création d'un G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) du Transport à LILLE. Monsieur DAVID a trouvé très positive la contribution de l'Université de VALENCIENNES notamment dans ses composantes système Homme-Machine et Mécanique. Monsieur le Président informe le Conseil de la prochaine décentralisation d'un laboratoire de la S.N.C.F. et de l'I.R.S.I.D. dans le VALENCIENNOIS.

Monsieur OUDIN propose à Monsieur le Président un vote pour marquer la volonté de préparer un G.I.P. plus spécifique à Valenciennes mais toujours dans le cadre du G.I.P. Régional.

Le vote concernant la participation au G.I.P. lillois est adopté à l'unanimité.

5-A - AVIS SUR UNE CANDIDATURE A LA DIRECTION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 70-1267 du 23 Décembre 1970 relatif aux Bibliothèques Universitaires, Monsieur Noël MALVACHE Président de l'Université invite les membres du Conseil à donner leur avis sur la candidature de Madame Marie-Hélène DELPORTE pour exercer les fonctions de Direction à la Bibliothèque de l'Université de VALENCIENNES.

Monsieur le Président commente le curriculum-vitae de l'intéressée et insiste plus particulièrement sur ses brillants états de service. Il précise, d'autre part :

- que la Commission Administrative Paritaire du Personnel Scientifique des Bibliothèques a émis un avis favorable à cette candidature ;

- que le Conseil de la Bibliothèque de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis réuni le 10 Février 1983 a donné un avis unanimement favorable à cette nomination.

Le Président invite ensuite les membres un Conseil à se prononcer sur la nomination de Madame Marie-Hélène DELPORTE pour exercer les fonctions de Direction de la Bibliothèque de l'Université de VALENCIENNES.

Les membres du Conseil donnent unanimement un avis très favorable à la candidature de l'intéressée.

5-B - AVIS SUR LA CANDIDATURE A LA DIRECTION DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Président invite Monsieur MENIER, Secrétaire Général à exposer la procédure qui doit aboutir à la nomination d'un Directeur de Médecine Préventive à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis suite à la démission acceptée par le Ministre de l'Education Nationale du Docteur FRIART (Conseiller Médical de Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités) qui exerçait jusqu'alors ces fonctions.

.../...

Monsieur MENIER précise que la nomination du Docteur J.N. HERBAULT Médecin Généraliste à Saint-Amand-les Eaux était sur le point d'aboutir.

Toutefois, ce Médecin Généraliste a, depuis, quitté la région et, de ce fait, toute la procédure de nomination est à reprendre.

Une nouvelle candidature a pu être recueillie : celle du Docteur CACHERA, Médecin Généraliste à WALLERS.

Conformément aux dispositions de l'Article 15 du Décret 70.1268 du 23 décembre 1970, cette candidature qui a déjà reçu un avis très favorable du Docteur FRIART, Conseiller Médical de Monsieur le Recteur, doit être soumise à l'avis du Conseil de l'Université puis à celui de Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE, lui-même chargé de proposer cette nomination à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur MENIER précise que ce Médecin est déjà très largement introduit dans les milieux sportifs et universitaires. Il est, en effet :

- Médecin Inspecteur Régional du Temps Libre ;
- Médecin Régional de la Ligue du Nord de Football ;
- Consultant de Médecine Sportive au Centre Hospitalier de Valenciennes.

Le Secrétaire Général souligne l'importance de ce recrutement pour les étudiants de l'Université qui sont pratiquement privés de Directeur de Médecine Préventive depuis un an.

La candidature du Docteur CACHERA reçoit un avis unanimement très favorable des membres du Conseil de l'Université.

6 - ETUDE DU BUDGET PRIMITIF

Les Commissions des Finances se sont tenues mais le Président précise qu'en raison des difficultés inhérentes à l'élaboration du budget, celui-ci ne peut être présenté à cause des retards au niveau des U.E.R.

Monsieur le Président remercie Monsieur MORIAMEZ pour le travail qu'il a effectué, Monsieur PRUVOT, rapporteur des finances, Monsieur VAN CEULEBROECK ainsi que tous les membres de la Commission des Finances.

Monsieur le Président Noël MALVACHE demande l'avis des membres du Conseil d'Université sur la participation aux charges de l'Université des organismes extérieurs implantés au Mont Houy et propose d'appliquer la règle des 12 % pour éviter des discussions et négociations sans fin et ceci chaque année. Cette règle est appliquée au niveau interne concernant les actions de formation continue et de recherche. Dans un esprit de justice et de transparence, Monsieur le Président propose cette base réglementaire permettant à Monsieur l'Agent Comptable de percevoir des participations du CNAM, de CREANOR et du CAPEP notamment, qui sont des associations régies par la loi de 1901, accueillies à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Monsieur MORIAMEZ précise qu'il a toujours été partisan de cette règle des 12 % qui simplifie la tâche. Il rappelle que dans toutes les études de cette année de la Commission des Finances dirigée par Monsieur PRUVOT, conseillé par Monsieur l'Agent Comptable et le Secrétaire Général, une modulation avait été envisagée en 4, 8, 12 % selon la nature et le type d'activité (équipement, fonctionnement, prestation de service).

Monsieur FLORENT demande des explications sur l'utilisation de ces 12 %. Il attire l'attention de tous sur l'idée répandue que l'argent prélevé sert à alimenter des équipes de recherche qui feront de la recherche au détriment de ce qui doit être dépensé pour faire des actions de formation permanente. Selon lui, il y a danger à ce qu'un certain nombre de personnes fasse de moins en moins d'actions de Formation Permanente.

Monsieur le Président répond que les Services Généraux ne réalisent pas de bénéfice, la nécessité d'équilibrer un budget implique des règles, toutes les activités de l'Université entraînant un coût de fonctionnement, le principe des 12 % doit être admis de tous.

Monsieur MORIAMEZ souligne qu'il faut appuyer cette proposition, la notion de frais généraux doit être introduite au niveau de l'Université. Si les 4, 8, 12 % sont admis de tous, cela représente une bonne modulation sans vraiment infliger une trop lourde charge financière aux associations concernées. C'est aux utilisateurs de payer le surcroît de frais généraux, de chauffage, d'éclairage, d'entretien qui incombe à leur activité. Une règle du jeu doit être installée et c'est au Conseil d'Université d'en décider ; il doit choisir une règle dans l'intérêt général.

Le Secrétaire Général souhaite que les calculs servant de base à cette contribution soient calculés sur les recettes réelles réalisées pour les associations au titre de l'exercice précédent.

Monsieur le Président procède au vote. Le Conseil d'Université adopte à l'unanimité la règle des 4 et 12 % pour la participation des organismes aux charges de l'Université avec application immédiate à l'ensemble de l'exercice en cours. L'assiette de la redevance est constituée par le montant des recettes effectives de l'exercice antérieur constaté sur les comptes financiers de chaque association concernée.

Monsieur GUILLAUME propose que, pour l'année 1983, et à titre transitoire, la participation des organismes concernés puisse être négociée, étant donné que cette participation n'a pas été prévue à leur budget.

Monsieur MORIAMEZ est également favorable à une négociation pour 1983, une application brutale pouvant entraîner des difficultés financières.

Monsieur MENIER, Secrétaire Général, est partisan d'une application immédiate de la décision qui vient d'être votée par le Conseil, afin d'éviter les négociations laborieuses déjà constatées les années précédentes.

Monsieur le Président souligne que cette règle pourrait être éventuellement négociée cette année mais seulement à titre transitoire.

Monsieur le Président donne aux membres du Conseil les recettes de la Taxe d'Apprentissage pour l'année 1982. Celle-ci a rapporté à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis : 2.749.643 Francs. Il remercie toutes les entreprises et les Chambres de Commerce. La répartition de cette somme s'opère de la façon suivante :

1.455.414 Francs pour l'IUT
441.399 Francs pour l'ENSI
852.828 Francs pour les autres UER de droit commun (Sciences, Droit)

Toutes les U.E.R. optimalisent l'emploi de ces subventions.

.../...

Il remercie vivement la municipalité de VALENCIENNES pour la subvention de 500.000 Francs votée dans le cadre du budget primitif et réservée au développement de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

La répartition de cette subvention a déjà fait l'objet de négociations dans le cadre de la Commission des finances et ne pose pas de problèmes.

En accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES, la subvention de la C.C.I. figurera dans le budget supplémentaire de l'Université.

Monsieur le Président rappelle les besoins en équipements de toutes les U.E.R. , IUT, ENSI, DROIT, SCIENCES, LETTRES et rappelle que l'UER de LETTRES a besoin d'équipements tout comme une autre UER. Elles doivent être équipées de techniques nouvelles, par exemple liée à l'informatique. Il faut se convaincre que les littéraires et les juristes font partie du monde scientifique et qu'ils ont besoin tout comme les scientifiques d'un budget. Cela est général pour l'Université et pour tous les services communs.

Monsieur le Président signale que :

- des projets sont en cours aux services informatique et audio-visuel ;
- des créations de diplômes en Sciences, Lettres et Droit sont demandées ;
- des améliorations ont été constatées dans le cadre des économies d'énergie, il convient de développer l'effort entrepris.

En fonction de ces problèmes et des intérêts réciproques, la subvention de la Municipalité de VALENCIENNES proposée au budget le 10 Mars 1983 se répartira comme suit : 250.000 F pour les Services Généraux et Communs ; 80.000 F pour l'IUT ; 70.000 F pour les SCIENCES ; 30.000 F pour les LETTRES ; 40.000 F pour le DROIT ; 15.000 F pour l'ENSI ; 15.000 F pour le SPORT.

La subvention pédagogique de 1.021.613 Francs allouée par le Ministère de l'Education Nationale aux 3 U.E.R. de Droit Commun, selon le document GARACES, est ainsi répartie : 224.119 F pour les SCIENCES ; 68.800 F pour le DROIT ; 137.896 F pour les LETTRES.

Soit au total 429.000 Francs, la différence représentant la participation des UER de Droit Commun au fonctionnement des services généraux.

Le Conseil de l'Université adopte à l'unanimité ces répartitions.

4 - DEMANDES D'HABILITATION DE DIPLOMES NATIONAUX

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont lu avec attention la lettre signée de Madame BLONDEL, Directrice des Enseignements Supérieurs qui concerne les habilitations pour l'année universitaire 1983-1984. Il faut faire le maximum pour consolider nos enseignements : les instructions ministérielles fixent dans les priorités la consolidation des enseignements existants. La priorité est également apportée aux dossiers examinés en 1982 et qui feront l'objet d'une nouvelle demande d'habilitation. Tout ce qui repose déjà sur un enseignement existant, une transformation, une prolongation fera l'objet d'une priorité lors des délibérations des Commissions Nationales ; de même, les programmes mobilisateurs notamment en filière électronique, en enseignement du français, artistique, culturel, les MST Comptabilité et Finances seront prioritaires.

.../...

Monsieur le Recteur a informé Monsieur le Président que, dans le cadre de la filière électronique, il tenait à ce qu'il y ait une concertation régionale. Dans le document envoyé au Ministère de l'Education Nationale, deux pages concernent l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Tous les dossiers qui arrivent au Conseil d'Université doivent être discutés au sein d'un Conseil (Conseil d'UER de SCIENCES, de LETTRES, ...), cette voie institutionnelle et démocratique doit être respectée. Les responsables pédagogiques étant au nombre de 26, il paraît difficile de les faire participer tous au Conseil de l'Université. C'est pourquoi Monsieur le Président a demandé aux Directeurs d'UER d'exposer leurs dossiers.

Monsieur MORIAMEZ souligne que les Universités doivent tenir compte des intérêts des différents collègues spécialisés dans un certain nombre de secteurs. En ce qui nous concerne, la régionalisation actuelle est trop étroite et conçue de façon à remplacer, en fait, une centralisation parisienne par une centralisation régionale, ce qui est tout-à-fait malséant en ce qui le concerne.

Monsieur FLORENT pense que le Conseil d'Université devrait prendre position sur les méthodes utilisées actuellement par la région et par LILLE pour faire avorter ou étouffer les projets venant du Valenciennois. Il faut le dire clairement et non pas "se voiler la face" ; "Notre existence propre est en jeu, deviendrons-nous des esclaves de LILLE ? Il faut faire très attention".

Monsieur MORIAMEZ fait remarquer que si nous ne nous battons pas, nous aurons les "miettes lilloises".

Monsieur le Président est très sensible à ces différents points de vue mais fait remarquer que parmi les 12 nouvelles habilitations qui ont été délivrées dans le Nord Pas-de-Calais, 6 ont été réservées à VALENCIENNES ; il ne faut donc pas "noircir" les collègues Lillois.

Sur proposition de Monsieur OUDIN, la motion globale suivante est soumise aux membres du Conseil de l'UNIVERSITE et adoptée à l'unanimité.

" LE CONSEIL DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS REUNI LE 24 FEVRIER 1983 DEMANDE A L'UNANIMITE A MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITE DE SOUTENIR PARTICULIEREMENT LES PROJETS D'ENSEIGNEMENTS ET DE RECHERCHE SOUMIS PAR L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES EN TENANT COMPTE DE LA NECESSITE DE PROMOUVOIR LE RENOUVEAU DU VALENCIENNOIS ".

Monsieur le Président demande alors à Monsieur SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de SCIENCES d'exposer les renouvellements de diplômes de second et troisième cycles.

7-A - RENOUELLEMENTS DE DIPLOMES

Second cycle :

Monsieur le Professeur SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de Sciences rappelle que les diplômes de second cycle suivants doivent faire l'objet d'une demande de renouvellement.

- Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur ;
- Licence des Techniques Audio-Visuelles ;
- Maîtrise de la Communication Audio-Visuelle ;
- Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle.

.../...

Il souligne, après avoir exposé l'intérêt de chacun de ces diplômes pour notre Université et notre Région, démontré l'intérêt qu'ils ont suscité auprès des étudiants et des débouchés qui se sont offerts à chacun d'eux, que le renouvellement de ces habilitations a été demandé par le conseil d'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles réuni le 10 Février 1983 à l'unanimité de ses membres.

Le Conseil de Perfectionnement a également émis un avis très favorable pour la reconduction de ces enseignements qui ont fait leur preuve sur le plan des débouchés. Il a tout particulièrement souligné l'intérêt des transformations en M.S.T. de la Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur et de la Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle.

Le profil de cette M.S.T. Conception Mécanique Assistée par Ordinateur permettra de former des cadres aptes à répondre aux techniques modernes liées à la pénétration de l'informatique dans les moyens mécaniques de l'entreprise. La M.S.T. de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur a fait l'objet d'une concertation régionale présentée au Rectorat et à la commission Enseignement du C.E.S.R. dans le cadre de la filière électronique.

Le Conseil de l'Université approuve la demande de prorogation de ces diplômes à l'unanimité de ses membres.

3ème cycle :

Monsieur SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles rappelle les formations de 3ème cycle dont le renouvellement d'habilitation est nécessaire : DESS Ingénierie et Maintenance Industrielle ; DEA Energétique ; Doctorat de 3ème cycle Energétique ; DDI Energétique ; DEA Automatique et Traitement du Signal ; Doctorat de 3ème cycle Automatique et Traitement du Signal ; DDI Automatique et Traitement du Signal ; Doctorat de 3ème cycle Electronique ; Doctorat de 3ème cycle Mathématiques.

Après avoir exposé l'intérêt de chacun de ces diplômes pour notre Université et notre région, Monsieur SOENEN signale aux membres du Conseil que le renouvellement de ces habilitations a été demandé par le Conseil de l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles réuni le 10 février 1983 à l'unanimité de ses membres.

Le Conseil d'Université se prononce à l'unanimité pour la prorogation de ces diplômes.

Après les renouvellements de diplômes, Monsieur le Président présente le second point important : LES TRANSFORMATIONS SOUHAITEES. Il faut entendre par transformation : adaptation, complément à des enseignements qui existent déjà à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Deux transformations sont demandées au Ministère de l'Education Nationale.

7-B - TRANSFORMATIONS SOUHAITEES

* Transformation de la Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle en MAITRISE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE.

Monsieur René SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de Sciences, expose le schéma pédagogique de son U.E.R. et explique la structure des enseignements qui y sont dispensés. L'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles a retenu deux thèmes de développement : la Productique et l'Audio-Visuel.

.../...

En ce qui concerne la Maintenance Industrielle, celle-ci s'inscrit dans le cadre du thème productique où elle existe déjà sous forme d'une Licence et d'une Maîtrise de Maintenance Industrielle.

La finalisation professionnelle marquée a demandé, de la part de l'U.E.R., des efforts d'adaptation qui ont nécessité l'introduction d'enseignements supplémentaires supportés sur le budget propre de l'Université . Elle ne pourra plus poursuivre cette aide.

La transformation en M.S.T. de cette Licence et Maîtrise est donc souhaitée afin d'obtenir des moyens correspondants aux efforts engagés. En outre, le label M.S.T. est beaucoup plus apprécié dans le domaine industriel que la maîtrise, aussi serait-il équitable d'en faire bénéficier nos étudiants.

Il est à noter que les étudiants de Maintenance Industrielle déjà diplômés n'ont éprouvé aucune difficulté à trouver un emploi de cadre ou d'ingénieur dans le secteur industriel, leur formation professionnelle très poussée leur permettant de répondre aux situations les plus variées en ce domaine. La demande dans ce secteur reste importante.

Le contenu de la formation est orienté pour donner une formation de base relativement large et générale en physique, en mécanique des fluides, en thermique, en automatique, en informatique, afin que l'étudiant soit capable d'avoir une vue suffisamment générale de l'ensemble des problèmes que peut rencontrer un responsable de service maintenance.

Le Conseil de Perfectionnement de la Licence et de la Maîtrise de Maintenance Industrielle s'est réuni afin de faire le bilan de ces formations. Le bilan a été jugé très positif, tous les étudiants ayant trouvé un emploi correspondant à leur qualification. Tous les membres présents ont sollicité le développement de cette formation dans le cadre d'une M.S.T. Le certificat préparatoire permettra, en outre, une meilleure orientation de nos DEUG à la finalité professionnelle de cet enseignement.

Le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles a adopté à l'unanimité la transformation de la Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle en Maîtrise des Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit en fait d'officialiser ce qui existe dans les faits et rappelle que la responsabilité de cette filière est confiée à Monsieur le Professeur Jacques MARCOU.

La transformation de la Licence et Maîtrise de Maintenance Industrielle en Maîtrise des Sciences et Techniques de Maintenance Industrielle est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Université.

* Transformation de la Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur en MAÎTRISE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE CONCEPTION MECANIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR.

Monsieur le Professeur R. SOENEN, Directeur de l'U.E.R. de Sciences présente l'intérêt tout particulier de cette demande de transformation.

.../...

Il souligne l'importance du développement des techniques de Conception Assistée par Ordinateur dans le cadre du secteur secondaire pour les prochaines années. Cette demande répond d'autre part aux besoins urgents d'une industrie locale dont les chances de développement résident essentiellement dans la reconversion des secteurs de la métallurgie et de la mécanique du Valenciennois et du bassin de la Sambre.

Cette demande d'habilitation répond en conséquence à l'effort que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis se propose d'engager pour augmenter le nombre annuel des diplômés de la filière électronique. Ceci a fait l'objet d'une concertation régionale au Rectorat de l'Académie de Lille le 6 Décembre 1982 (voir ci-joint) et à la commission Formation du C.E.S.R. le 9 Mars 1983.

Le Conseil de Perfectionnement de la Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur s'est réuni le 9 Février 1983 afin de faire le bilan d'une année d'enseignement et d'examiner le projet de M.S.T. de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur. Le bilan a été jugé très positif et tous les membres présents ont insisté sur l'utilité de cette formation et l'intérêt de son développement dans le cadre d'une M.S.T.

Cette M.S.T. s'inscrit dans le pôle productique de l'Université et bénéficiera des moyens C.A.O. existants ainsi que du matériel du Centre Régional d'Enseignement de la Productique dont l'installation est envisagée à Valenciennes.

Elle bénéficiera également d'une partie des enseignements actuellement dispensés en M.S.T. Système de Production Assisté par Ordinateur et Micro-Système qui pourront être donnés en commun (en ce qui concerne notamment l'informatique et l'automatisation de production, soit environ 40 % des enseignements).

Monsieur SOENEN rappelle que la transformation de la Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur en Maîtrise des Sciences et Techniques de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles le 10 Février 1983.

Cette transformation reçoit un avis unanimement favorable du Conseil de l'Université.

Monsieur le Président aborde alors la troisième partie : LES DEMANDES D'HABILITATION DE DIPLOMES NOUVEAUX.

7-C - DEMANDE D'HABILITATION DE DIPLOMES NOUVEAUX

* Demande d'habilitation d'un DEUG ARTS PLASTIQUES

L'enseignement d'Arts Plastiques est déjà dispensé dans le cadre de l'U.E.R. de Lettres mais ne fait pas encore l'objet d'une habilitation au plan national. La demande d'habilitation de ce DEUG est présentée par Monsieur GIUSTO, Directeur de l'U.E.R. de LETTRES, qui rappelle qu'elle a déjà été formulée l'an dernier, recevant alors un avis unanimement favorable aussi bien du Conseil de l'U.E.R. de LETTRES que du Conseil d'Université. Elle a, de nouveau, été adoptée cette année, à l'unanimité, par le Conseil de l'U.E.R. de LETTRES réuni le 3 Février 1983.

.../...

Il s'agit, en conséquence, de consacrer officiellement un enseignement existant entièrement à la charge de l'U.E.R. de LETTRES et qui répond à des besoins exprimés sur le plan régional par de nombreux étudiants d'origine modeste. Ceux-ci, en particulier, ne peuvent assumer la charge de nombreux déplacements entre LILLE III et les écoles des Beaux-Arts de VALENCIENNES.

Cette demande d'habilitation, présentée par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, entre dans le cadre des priorités fixées par la note ministérielle relative aux habilitations 1983-1984, et permettra de résorber le déficit important d'enseignants des disciplines artistiques constaté dans notre région. Un essor culturel régional pourra ainsi s'en dégager.

Les membres du Conseil de l'Université donnent à l'unanimité un avis extrêmement favorable à la demande d'habilitation du DEUG Arts Plastiques qui leur est présentée.

* Demande d'habilitation d'une MAITRISE DE SCIENCE TECHNICO-COMMERCIALE

Monsieur le Président rappelle que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis délivre un Diplôme d'Université d'Etudes Supérieures Technico-Commerciales. Ce diplôme constitue une formation de niveau BAC + 3 et a fait ses preuves au niveau des débouchés.

Monsieur OBERDORFF, Directeur Adjoint de la Faculté de Droit souligne qu'une demande d'habilitation d'une Maîtrise de Science Technico-Commerciale a déjà été effectuée l'an dernier afin d'officialiser ce diplôme d'Université. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil de l'U.E.R. de DROIT, du Conseil de l'Université et semble avoir beaucoup intéressé le Ministère qui n'a pu l'accepter en raison du manque de moyens d'encadrement disponible.

Cette formation répond à un besoin essentiel : assurer à des techniciens de haut niveau, une formation commerciale très poussée. Cet enseignement qui forme à la vente et aux postes de direction fait l'objet d'un marché très important auquel ne répondent, actuellement, que quelques écoles privées. Il convient donc de profiter de l'expérience acquise et réussie dans le cadre du Diplôme d'Université pour assurer une formation supérieure essentielle dans le cadre du développement des entreprises petites, moyennes ou importantes.

C'est vers cet objectif que Monsieur DELPORTE, auteur du projet a constitué un programme pédagogique très solide et parfaitement adapté aux besoins régionaux et nationaux.

Afin de réduire le coût d'une telle formation, des efforts de coordination ont été envisagés. A cet effet, certains enseignements de nature juridique et de gestion pourront être communs aux formations de la M.S.T. Comptable et Financière et à cette Maîtrise de Science Technico-Commerciale. Environ 300 heures d'enseignement pourront ainsi être regroupées, allégeant par là même le potentiel de 1.500 heures nécessaires à cette formation.

Afin de bien marquer le caractère professionnel de ce diplôme, Monsieur DELPORTE a prévu l'intervention d'un nombre important de personnalités extérieures très qualifiées. Monsieur le Président rappelle que, l'an passé, les commissions du Ministère de l'Education Nationale ont émis un avis favorable sur cette demande et qu'il convient, de solliciter, si l'on ne peut obtenir les deux années de la Maîtrise de Science Technico-Commerciale dès la rentrée 1983, qu'au moins la première année puisse être mise en place à cette date correspondant à l'habilitation de la licence.

Le Conseil d'Université adopte à l'unanimité cette demande d'habilitation.

.../...

* Demande d'habilitation d'une LICENCE EN DROIT

Monsieur OBERDORFF, Directeur Adjoint de la Faculté de Droit informe les membres du Conseil qu'il s'agit de demander l'habilitation d'une Licence en DROIT.

Cette demande est essentiellement justifiée par les raisons suivantes :

- le DEUG de DROIT fonctionne depuis plusieurs années avec succès ; son habilitation en 1978 était basée sur un objectif de 100 étudiants, actuellement ils sont 557 à suivre les cours. Une promotion de DEUG, tous les ans, donne à peu près une centaine de titulaires du DEUG qui souhaitent pour leur quasi-totalité poursuivre leurs études en Licence.

- les étudiants souhaitent acquérir cette Licence en DROIT à VALENCIENNES ; une partie de ceux qui obtiennent le DEUG à VALENCIENNES partent ensuite sur LILLE pour faire cette Licence, les autres se trouvent dans l'obligation d'interrompre leurs études. Il serait souhaitable qu'ils puissent préparer leur Licence sur place ; afin de permettre une meilleure démocratisation de l'enseignement supérieur privilégiant ainsi ceux qui ne peuvent aller à LILLE pour des raisons financières.

- le monde socio-professionnel souhaite obtenir l'accord du Ministère de l'Education Nationale pour l'habilitation de cette Licence en DROIT. Au Conseil de l'U.E.R. de DROIT participent des personnalités du monde administratif, judiciaire, commercial et de l'industrie et chacun de ces membres a été très favorable à cette demande d'habilitation de la Licence en DROIT.

Cette demande est également indispensable pour répondre au sous-encadrement :

* juridique de la région Nord - Pas de Calais ; le nombre d'étudiants en DROIT dans le Nord - Pas de Calais est l'un des plus faibles de France et entraîne des conséquences sur le fonctionnement du secteur tertiaire dans notre région ;

* administratif de la région Nord - Pas de Calais où une insuffisance incontestable d'agents publics est constatée. L'existence d'une Licence permettrait de recruter sur place les futurs agents publics.

Cette demande est en rapport avec la création, depuis octobre 1982 d'un Centre de Préparation à l'Administration Générale rattaché à la Faculté de DROIT à VALENCIENNES. Le recrutement même de ce C.P.A.G. se situe au niveau BAC + 3 et BAC + 2. Le C.P.A.G. prépare des concours de catégorie supérieure (catégorie A) de l'administration et peut recruter au niveau de la Licence.

Cette licence est également indispensable pour le développement de la Faculté de DROIT. Elle permettra de consolider l'enseignement du DROIT à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et de constituer un "vivier" juridique.

Pour réaliser cette Licence au moindre coût, certains cours seront couplés, dans les enseignements du droit du travail et commercial, avec ceux de la Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières. Malgré un sous-encadrement en personnel enseignant, l'U.E.R. de DROIT est prête à déployer une activité particulièrement intense pour réaliser, au moins jusqu'à la Licence, l'enseignement du DROIT à VALENCIENNES. La contribution importante des personnalités extérieures permettra d'assurer le succès de cette entreprise.

.../...

Le Conseil de la Faculté de DROIT a adopté à l'unanimité cette demande d'habilitation de Licence en DROIT.

Compte-tenu d'une part du sous-encadrement important des fonctionnaires dans la région Nord - Pas de Calais, du sud du département en particulier, de la volonté d'assurer l'essor de la Faculté de DROIT permettant des formations plus spécialisées d'autre part, le Conseil de l'Université adopte à l'unanimité la demande d'habilitation d'une Licence en DROIT.

* Demande d'habilitation d'une LICENCE DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES D'ANGLAIS

Cette demande d'habilitation est présentée par Monsieur GIUSTO, Directeur de l'U.E.R. de LETTRES. Il souligne que l'Université accueille le plus important pourcentage d'étudiants issus de milieu ouvrier qui aspirent à une légitime promotion sociale.

Les statistiques régionales prouvent que le Nord - Pas de Calais se caractérise par l'un des plus faibles taux de scolarisation, et que notamment le corps des enseignants de langues est particulièrement déficitaire et mérite d'être renforcé. L'enseignement dispensé permettrait en conséquence, la formation d'un corps de jeunes enseignants destinés à exercer dans une région qui connaît parfois de sérieuses difficultés d'encadrement.

Les moyens demandés sont de 175 heures complémentaires et respectent rigoureusement les normes réglementaires du Ministère.

Cette demande d'habilitation qui répond à un double souci de formation professionnelle et de création d'emplois reçoit à l'unanimité un avis favorable des membres du Conseil de l'Université.

* Demande d'habilitation d'une LICENCE DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES D'ALLEMAND

La région du Hainaut-Cambrésis constitue une aire géographique comportant un réseau très diversifié de voies de communication d'une exceptionnelle densité. A égale distance de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande et en limite frontalière de la Belgique, le Hainaut-Cambrésis constitue également un carrefour linguistique important où la connaissance de la langue allemande est essentielle.

L'équipe d'enseignants chercheurs qui participe au Groupement d'Intérêt Scientifique régional du C.N.R.S. sur le thème " Problèmes de mutation des populations dans l'Europe de l'Ouest" pourra servir de support à cette nouvelle licence qui nécessitera, tout en respectant rigoureusement les normes réglementaires, l'attribution de 100 heures complémentaires pour être assurée normalement.

Monsieur le Professeur Hans HORLING, initiateur de l'intégration de l'équipe de Valenciennes au G.I.S. régional du C.N.R.S. assurera la responsabilité de cette Licence.

Cette demande d'habilitation qui répond à un double souci de formation professionnelle, de formation de formateurs et de création d'emplois reçoit à l'unanimité un avis favorable des membres du Conseil de l'Université.

.../...

* Demande d'habilitation d'un DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES DE MECANIQUE APPLIQUEE A LA CONCEPTION DE MACHINES-OUTILS ET DE ROBOTS

Monsieur SOENEN, Directeur de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles expose tout d'abord l'intérêt économique d'une telle formation dans notre région Nord Pas-de-Calais, notamment pour le Hainaut Cambrésis et le Bassin de la Sambre. Il insiste plus particulièrement sur le besoin régional de reconversion et l'importance du parc de machine outils dans le département du Nord. Il fait remarquer que les constructeurs français dans le domaine robotique et machines-outils sont très mal placés. En outre le développement des robots est indispensable dans notre production et il convient de former des concepteurs de tels matériels.

Ce DESS s'inscrit dans le pôle productique de l'U.E.R Sciences et bénéficiera des moyens C.A.O. existants ainsi que du matériel du Centre Régional de l'Enseignement de la Productique dont l'installation est envisagée à Valenciennes.

Monsieur SOENEN fait remarquer en outre qu'il bénéficie de l'appui industriel de la région pour cette formation qui est en fait une poursuite du cursus de mécanique déjà engagé à l'Université dans le cadre de la Conception Mécanique Assistée par Ordinateur.

Monsieur Pierre FLORENT signale qu'il a noté une demande de plus en plus marquée de la part des industriels en matériels de convoyage assistés de robots et remarque que cette formation pourrait répondre à la formation de concepteurs en ce domaine.

Le Conseil d'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles, réuni le 10 février 1983, a émis un avis unanime pour la mise en place de ce projet et, statuant sur les deux projets de DESS présentés par l'Université (DESS de Mécanique Appliquée à la Conception de Machines-Outils et de Robots ; DESS Sciences et Techniques Avancées de la Communication Audiovisuelle et des Arts du Spectacle), souhaite voir placer en première priorité le projet de DESS de Mécanique Appliquée à la Conception de Machines-Outils et de Robots.

Le Conseil d'Université approuve à l'unanimité la demande d'habilitation de ce diplôme ainsi que le classement du DESS de Mécanique Appliquée à la Conception de Machines-Outils et de Robots, en première priorité.

Ces propositions ont été élaborées suite à des discussions qui se sont effectuées dans le cadre des instances régionales, dont elles ont reçu un avis très favorable.

* Demande d'habilitation d'un DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES DE SCIENCES ET TECHNIQUES AVANCEES DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET DES ARTS DU SPECTACLE

Monsieur SOENEN rappelle que cette formation nouvelle a déjà fait l'objet d'une demande d'habilitation l'an dernier sous le titre DESS Sciences et Techniques Avancées de la Communication. Le CNESER lui avait réservé un accueil favorable et le Ministère, très intéressé, a souhaité revoir ce projet en 1983.

Ce nouveau projet étendu aux Arts du Spectacle est moins technique que le précédent. Les étudiants formés pourront s'insérer dans des domaines plus vastes et plus variés des professions de la communication. Cet enseignement sera dispensé sous la responsabilité de Monsieur le Professeur GIUSTO, Directeur de l'U.E.R. de Lettres.

.../...

Le Conseil de l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles réuni le 10 février 1983 a sollicité unanimement la création de ce diplôme. Il a toutefois tenu à le classer en seconde priorité par rapport au DESS de Mécanique Appliquée à la Conception de Machines-Outils et de Robots, en raison de la faiblesse du potentiel d'encadrement dans le secteur audiovisuel.

Le Conseil d'Université se prononce favorablement, à l'unanimité de ses membres, pour que cette demande d'habilitation de DESS de Sciences et Techniques Avancées de la Communication Audiovisuelle et des Arts du Spectacle soit présentée, approuve également son classement en seconde priorité et demande à ce que des postes d'enseignants correspondants soient créés si cette formation est habilitée par le Ministère.

* Demande d'habilitation d'un DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES EN ELECTRONIQUE ET TRAITEMENT D'IMAGES

Monsieur René SOENEN souligne la place particulièrement importante que prennent les techniques électroniques, optiques et informatiques dans le développement des techniques de communication et de production.

Il évoque alors la demande d'habilitation de D.E.A. Sciences de la Communication, Sciences et Techniques Avancées de la Communication et des Arts du Spectacle et fait état des observations que la présentation de ces deux D.E.A. a suscitées en conseil d'U.E.R. Sciences.

Le contenu de l'enseignement dispensé est jugé très satisfaisant et le conseil d'U.E.R. a émis en conséquence un avis favorable sur la valeur de ces deux projets avec toutefois une réserve en ce qui concerne le D.E.A. Sciences de la Communication en raison du très faible encadrement actuellement disponible à l'Université.

Le Conseil d'U.E.R. a également constaté qu'une partie de l'enseignement "Traitement d'Images" était commune aux deux formations avec des horaires très voisins. Il a, de ce fait, demandé aux deux auteurs des projets de trouver un moyen d'associer ces deux formations en 1 seul D.E.A. intitulé "Electronique et Communication" avec "Traitement d'Images" en partie commune et comportant 2 variantes : "Traitement d'Images" et "Communication".

Cependant, les travaux entrepris sur ce point par l'équipe pédagogique ont révélé que les aspects de la communication étaient proches des disciplines littéraires.

En conséquence, le souhait exprimé par le Conseil de l'U.E.R. Sciences n'a pu être suivi. De ce fait les deux projets ont été maintenus, à savoir :

- D.E.A. en Electronique et Traitement d'Images ;
- D.E.A. en Sciences de la Communication, Sciences et Techniques Avancées de la Communication et des Arts du Spectacle.

Le Conseil d'Université approuve à l'unanimité les propositions du Conseil de l'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles et donne un avis unanimement favorable au projet d'habilitation du D.E.A. en Electronique et Traitement d'Images présenté.

.../...

* Demande d'habilitation d'un DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES EN SCIENCES DE LA COMMUNICATION, SCIENCES ET TECHNIQUES AVANCEES DE LA COMMUNICATION ET DES ARTS DU SPECTACLE

Monsieur SOENEN expose l'intérêt de cette formation qui est sollicitée par les instances nationales afin de développer un potentiel de recherche à l'Université dans le secteur de la communication.

Ce souhait de développement est apprécié de tous mais nécessite toutefois des moyens importants dont ne dispose pas l'Université.

Monsieur SOENEN évoque alors la demande d'habilitation de D.E.A. en Electronique et Traitement d'Images et fait état des observations que la présentation de ces deux D.E.A. a suscitées en conseil d'U.E.R. Sciences.

Le contenu de l'enseignement dispensé est jugé très satisfaisant et le conseil d'U.E.R. a émis en conséquence un avis favorable sur la valeur de ces deux projets avec toutefois une réserve en ce qui concerne le D.E.A. Sciences de la Communication en raison du très faible encadrement actuellement disponible à l'Université.

Le Conseil d'U.E.R. a également constaté qu'une partie de l'enseignement "Traitement d'Images" était commune aux deux formations avec des horaires très voisins. Il a, de ce fait, demandé aux deux auteurs des projets de trouver un moyen d'associer ces deux formations en 1 seul D.E.A. intitulé "Electronique et Communication" avec "Traitement d'Images" en partie commune et comportant 2 variantes : "Traitement d'Images" et "Communication".

Cependant, les travaux entrepris sur ce point par l'équipe pédagogique ont révélé que les aspects de la communication étaient proches des disciplines littéraires.

En conséquence, le souhait exprimé par le Conseil de l'U.E.R. Sciences n'a pu être suivi. De ce fait les deux projets ont été maintenus, à savoir :

- D.E.A. en Electronique et Traitement d'Images ;
- D.E.A. en Sciences de la Communication, Sciences et Techniques Avancées de la Communication et des Arts du Spectacle.

Le Conseil d'Université est favorable aux propositions du Conseil de l'U.E.R. Sciences, mais tient toutefois à attirer l'attention du Ministère sur le fait que le développement de cette filière nécessite absolument l'attribution, (à l'Université), de moyens accrus, dans ce secteur de l'audio-visuel et de la communication, conformément à la demande exprimée dans le cadre du projet d'habilitation proposé.

* Demande d'habilitation d'un DIPLOME DE DOCTEUR INGENIEUR EN ELECTRONIQUE

Monsieur SOENEN insiste tout particulièrement sur l'intérêt d'habilitation d'un tel diplôme à l'Université qui permettra d'assurer aux jeunes ingénieurs qui poursuivent leur recherche, d'être dotés d'un diplôme mieux adapté à la progression logique de leur formation scientifique.

.../...

Il est rappelé que l'Université est déjà habilitée à délivrer le doctorat de 3ème cycle en électronique, sous la responsabilité de Monsieur le Professeur Jacques MARCOU.

Le Conseil d'U.E.R. de Sciences Exactes et Naturelles s'est prononcé à l'unanimité pour la demande d'habilitation de ce diplôme.

Le Conseil d'Université émet un avis unanimement favorable à la demande d'habilitation du Diplôme de Docteur Ingénieur en Electronique qu'il souhaite placer sous la responsabilité de Monsieur le Professeur Jacques MARCOU.

Aucune autre demande d'intervention ne se manifestant, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Noël MALVACHE, Président de l'Université, rappelle que le prochain Conseil d'Université est fixé au 10 Mars 1983 et clôt la séance.

- o - 0 - o -